



## Assemblée Générale du 30 Mars 2019



C'est en présence de Pierre GEOFFROY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de PORT-DES-BARQUES (Tourisme, Culture, Patrimoine) que le Président Patrick BELLOUARD ouvre cette Assemblée Générale devant plus d'une centaine d'adhérents en saluant la présence de Michel PARENT, Vice-président du Conseil Départemental, de Christian BRANGER et Marie-Chantal PÉRIER, Conseillers Départementaux, de Serge CARRÈRE, président des Carrelets de l'Estuaire de la Gironde et de Leila RENON, Chargée de Mission « NATURA 2000 ». Il excuse l'absence de M. Denis GATEAU de la DDTM, responsable de la GIDPM (Gestion Intégrée du Domaine Public Maritime), qui n'a pu se libérer mais nous a fait parvenir un mail de réponse aux questions susceptibles d'être posées par les adhérents.

Il rend hommage à Jean-Louis GUILBOT, adhérent de la première heure, ancien membre du Conseil d'administration, qui a su, par sa disponibilité, mettre à notre service sa clairvoyance, sa technicité et sa pugnacité pour nous faire progresser. Il évoque ensuite, au nom de l'amitié qui les a liés depuis la 8<sup>ème</sup> de M. Verdier (le CM1 aujourd'hui) à Fromentin, la disparition de Guy De ISLA, lui aussi adhérent de la première heure : peu de temps après la fin de la guerre, leurs pères avaient construit l'un des premiers carrelets au nord de la Rochelle.

Après une minute de recueillement à la mémoire de nos amis qui nous ont quittés, il donne la parole à Monsieur Pierre GEOFFROY.

Pierre GEOFFROY, au nom de Lydie DEMÈNE, Maire de PORT-DES-BARQUES retenue par des obligations professionnelles, souhaite la bienvenue

aux membres de l'assemblée dans la ville de naissance de notre association et nous présente sa commune marquée par la présence de nombreux carrelets, tant sur tout le tracé de la côte que sur l'Ile Madame. Il évoque le succès grandissant de l'animation estivale ouverte au public, « Nuit des Carrelets » pilotées par l'association « Territoires Imaginaires » et rappelle que pour 2019, cet événement festif, culturel et artistique est prévu le 21 août suivi à Fouras les 23 et 24 août par la manifestation « Carrelets en Lumières ».

Après l'avoir remercié le Président engage la procédure réglementaire.

### **Rapport moral du Président Patrick BELLOUARD :**

L'année 2018 a été l'année de la reconnaissance votée par le Conseil Départemental : notre identité culturelle et patrimoniale est enfin reconnue. Que tous les acteurs qui ont contribué à ce résultat, qu'ils soient élus, propriétaires d'installations ou représentants d'associations en soient remerciés.

Une «Charte Carrelet» a été élaborée, discutée et adoptée pour protéger, sauvegarder et pérenniser ce patrimoine. La mise en place du logo «Le Carrelet, patrimoine de la Charente-Maritime» sera la signature de cette reconnaissance. Au cours de cette Assemblée Générale nous vous expliquerons comment adhérer à cette charte et retirer votre plaque «Logo».

La vie de notre association est ponctuée d'étapes plus ou moins longue qui nous ont fait évoluer au fil des ans : après la création qui était revendicative, nous avons eu hélas deux périodes difficiles de reconstruction pendant lesquelles fort heureusement le département et parfois la région nous ont accompagnés.

Certes, nous devons respecter un certain nombre de contraintes : localisation, matériaux et normes de construction et de sécurité, prise en compte de l'impact sur l'environnement, mais nos rapport avec les services de l'état se sont normalisés et la «reconnaissance» résulte aussi de cette atmosphère apaisée, même si nous devons rester vigilants.

Il nous faut montrer notre volonté d'intégration par la participation aux activités des communes, «Nuit des Carrelets» à Port-des-Barques par exemple, et du département, «Journées du Patrimoine», par exemple. La panoplie des activités et actions possibles vous sera proposées au cours de l'Assemblée Générale.

Déjà les médias, presse, radio et télévision, nous intègrent davantage dans leurs émissions culturelles : faisons leur bon accueil et soyons à la hauteur de leurs attentes qui sont en fait celles du public.

Cependant je vous propose de rester vigilants. En effet :

- La création du Parc Marin des estuaires et des Pertuis peut être un outil à double tranchant. Nous pouvons obtenir des informations utiles à l'exercice de notre loisir (reproduction, nourriture) – et contribuer à enrichir les bases de données dont elles sont extraites –, mais il nous faut aussi rester attentifs aux interdictions ou restrictions potentielles excessives que le souci légitime de promouvoir les «bonnes pratiques» pourrait entraîner...
- Dans le même esprit, l'élargissement de la Réserve Moèze-Yves-Oléron ne devrait pas impliquer une «mise sous cloche» de nos installations... Gilles DAVID vous dira quelques mots sur ce thème tout à l'heure.
- Enfin, la mise en place des protections côtières suite aux intempéries et à la tempête Xynthia de 2011, dont il ne s'agit pas ici de remettre en cause la légitimité, ne doit pas se faire au détriment des conditions d'accès et d'utilisation de nos installations. Nous en reparlerons plus tard dans la matinée.

Tous les observateurs ont tendance à nous considérer comme un maillon incontournable entre la mer et la terre. Cette situation particulière fait notre force : sachons l'exploiter et la valoriser. De tous temps, nous avons su apprécier la présence ou l'absence de certaines espèces. Nous sommes en mesure de collaborer à un certain nombre de relevés physiques : envasement, érosion des berges, obstructions végétales, pollution, etc.,

Nos observations peuvent contribuer à enrichir des études ou en faire naître de nouvelles. Ces contributions peuvent à terme nous permettre d'obtenir des réponses à certaines de nos inquiétudes, la raréfaction constatée de la ressource halieutique par exemple.

Nous avons maintenant des correspondants avec lesquels nous pouvons partager nos observations et dans ce domaine, nous avons besoin de la collaboration de tous nos adhérents : faites-nous part de vos remarques et de vos observations.



Quand j'observe cette assemblée, je suis réconforté dans ma détermination d'agir avec toute l'équipe d'administrateurs que vous avez élus. Encore une fois, je vous dis «Merci !»

### **Rapport d'activité du secrétaire Jean-Charles KOENIG :**

Le secrétaire évoque le nombre de réunions (CA, rédaction et envoi de «l'Écho des estuaires» et de l'«Annuaire des marées») illustrant notre fonctionnement interne. S'y ajoutent des participations «extérieures» (parc naturel marin, commissions d'attribution des emplacements, création de l'union des carrelets de la côte atlantique, participation aux AG d'associations amies) et pour terminer les activités festives, culturelles et patrimoniales («Journée des Voisins», «Carrelets en Lumière», la «Route des Carrelets», «Journées du patrimoine»).

Dans le sillage des travaux de la «Commission Communication» créée en mai 2016, il rappelle les initiatives prises depuis 2017 :

- Édition de l'«Agenda des marées» (5 000 exemplaires), distribué dans les ports, mairies, syndicats d'initiative avec l'ambition de faire connaître notre association à un large public.
- «Journée des Voisins de carrelet», sur le mode de la «Journée des Voisins», destinée à faire se rencontrer et mieux se connaître les propriétaires et usagers de carrelets d'une même zone géographique. Faciliter les échanges d'information, le partage d'expériences et les actes d'entre-aide et de solidarité, promouvoir des moments festifs et des contacts personnels : telles sont les ambitions de cette initiative.

Il appelle les membres de l'association, en lien avec la reconnaissance patrimoniale que nous avons souhaitée et obtenue, à ouvrir leurs

installations au public et à accueillir les visiteurs à l'occasion des «Journées du patrimoine», les 21 et 22 septembre prochain.

Au plan de la communication, il rappelle que les deux derniers numéros de l'Écho des Estuaires étaient consacrés respectivement à la reconnaissance patrimoniale dont nous nous réjouissons aujourd'hui et aux actions culturelles et artistiques auxquelles nous avons consacré une double page du dernier numéro avec un article de fond de Christophe GUIHO, fondateur de l'association «Territoires Imaginaires», artisan de ces manifestations soutenues par les communes où elles se déroulent avec parfois le concours du département et/ou de mécènes privés.

S'agissant de la reconnaissance culturelle et patrimoniale évoquée tout au long de cette réunion, il rappelle que notre association, dans le sillage des déclarations de Michel CRÉPEAU de décembre 1993, est à l'origine d'une première action auprès des pouvoirs publics sur ce thème, par une lettre adressée à Dominique BUSSEREAU en octobre 2011, signée par Jean-Louis MARTIN et Serge CARRÈRE.

Il attire l'attention des participants sur la générosité du Conseil Départemental qui a fait réaliser à l'intention des propriétaires de carrelets adhérents à la «Charte Carrelet», pour célébrer cette reconnaissance, un logo graphique original et les plaques de plexiglas à apposer sur nos installations.

Il rappelle l'existence de notre site internet [www.carrelets-charentais.com](http://www.carrelets-charentais.com) ouvert au public pour la plupart des rubriques d'information sur les carrelets, leur histoire et celle de l'association. L'«espace adhérent», réservé à nos adhérents offre des informations qu'il convient d'utiliser (et d'alimenter) pour l'entretien des carrelets, leur mise aux normes, leur construction, la législation, l'organisation des «Journées des Voisins de Carrelets» et autres actions qui jalonnent le cours de l'année.

Pour terminer, il donne lecture de la partie du mail de Denis GATEAU (DDTM) qui répond par avance à la question relative aux difficultés que peuvent poser certains travaux indispensables de protection du littoral :

«Sur le sujet des travaux de protection du littoral,

*l'implantation de digues peut générer de nouvelles contraintes. La position de la DDTM est claire : lorsque des carrelets préexistaient avant la digue, le maître d'ouvrage devra prévoir leur rétablissement en accord avec leurs propriétaires, suite aux travaux (les bénéficiaires peuvent solliciter une révision de la redevance durant la période correspondante : cette demande sera examinée avec le DDFIP au regard des contraintes issues de la phase de travaux).»*

## **Rapport financier du Trésorier Georges LAROCHE:**

Le Trésorier commente les résultats financiers de l'association, qui sont globalement satisfaisants et consacre quelques instants à l'explication du déficit de 941,07 € enregistré en 2018, en particulier du fait de l'absence de versement de la subvention du département perçue en 2016 et 2017, peut-être par suite du problème de mise à jour de notre code SIRET après le transfert de siège social de 2017.

État des finances année 2018		Rappel 2017
Compte rémunéré + intérêts (25,91€)	3480,74€	3454,83€
Banque Postale	3279,28€	4349,35€
Numéraire	437,93€	307,93€
<b>AVOIR TOTAL</b>	<b>7196,95€</b>	<b>8112,11€</b>
Recettes cotisations	3100,00€	
Recettes publications, Assemblée Générale	2384,05€	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5484,05€</b>	<b>8742,00€</b>
Assemblée Générale, publications, actions	5440,00€	
Fonctionnement de l'association	875,38€	
Assurance MAIF	109,74€	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>6425,12€</b>	<b>9371,14€</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-941,07€</b>	<b>-629,14€</b>
Documents annexes	Bilan	Valorisation

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.

**Ces trois rapports soumis au vote de l'assemblée sont approuvés à l'unanimité.**

**Cotisation :** l'assemblée décide de maintenir à **20 €** le montant de la cotisation.

### **Élection de membres du CA. :**

3 administrateurs sont déclarés sortants : Colette BELLOUARD, Jean CHABAUTY et Georges LAROCHE, qui se représentent. L'assemblée les réélit à l'unanimité.

Pas de candidat dans la salle pour occuper les 3 sièges disponibles.

**La partie légale réglementaire de l'Assemblée**

## Générale étant terminée le Président donne la parole aux invités :

Pour tenir compte de leurs autres engagements, le



Président donne d'abord la parole à nos élus.

**Christian BRANGER**, successeur de Robert CHATELIER, et **Marie-Chantal PÉRIER** rappellent l'attachement du Président Dominique BUSSEREAU au « carrelet », figure emblématique des paysages côtiers de Charente-Maritime et se félicitent du succès de l'action menée depuis des années pour obtenir leur reconnaissance comme identité culturelle et patrimoniale de notre département.

**Michel PARENT** exprime le souhait que la reconnaissance dont nous nous réjouissons aujourd'hui puisse un jour s'étendre aux cabanes ostréicoles qui font aussi partie de nos paysages côtiers. Il indique que sa commune est désormais propriétaire de deux carrelets et pourra bientôt faire partie, à ce titre, des adhérents de notre association. Il se félicite du nombre d'adhérents présents à cette assemblée générale en soulignant que le taux de participation à une assemblée générale est un bon indicateur de la santé d'une association. Il évoque notre participation au projet d'« Union de l'Arc Atlantique », qui permet d'obtenir un meilleur « rapport de force » en cas de négociations à mener par suite de difficultés liées à des dispositions ou des projets qui pourraient menacer l'existence ou l'utilisation de nos installations. Il précise enfin que la large majorité qui s'est dessinée au Conseil Départemental en faveur de la reconnaissance

évoquée plus haut nous assure du soutien de nos élus.

Le Président remercie nos élus et donne ensuite la parole à Monsieur Serge CARRÈRE.

**Serge CARRÈRE** évoque la réunion du 8 février 2019 consacrée à la « Pêche de Loisirs » dans le cadre des « stratégies d'action à 3 ans : 2019-2021 » du « Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis » dont le plan de gestion a été validé en 2018.

*NDLR : Rappel des finalités du plan de gestion : Améliorer la connaissance, Alimenter les bases de données, Accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux (Éviter, Réduire, Compenser = « séquence ERC »), Actions de préservation, Sensibilisation aux bonnes pratiques.*

En termes d'impact sur la ressource halieutique, Serge rappelle qu'une expérimentation menée il y a quelques années (mise en place volontaire d'un « carnet de prises ») a surtout montré que, par rapport aux activités de pêche professionnelle et/ou industrielle, les incidences de la « Pêche de Loisirs », même si elles sont réelles, sont négligeables en volume.

Par contre les pêcheurs, souvent fins observateurs d'un environnement qu'ils connaissent bien, ayant une bonne expérience du terrain, peuvent apporter une contribution précieuse en termes d'« amélioration des connaissances » et d'« alimentation des bases de données » et parfois jouer un rôle de « lanceurs d'alerte »...

C'est dans cet esprit qu'une inquiétude sérieuse s'est installée chez les familiers du marais quant aux « projets éoliens ». C'est en effet dans le marais, peuplé de nombreuses espèces végétales et animales à protéger, au cœur du Parc naturel marin, qu'un projet éolien sur la base de machines de 180 mètres de hauteur (mât de 140 mètres + pales de 40m = vitesse de plus de 200 km/h à l'extrémité de chaque pale : dévastateur pour les oiseaux migrateurs) laisse perplexes un certain nombre d'observateurs.

Dans le cadre d'une réflexion initiée par le Président BUSSEREAU sur ce thème de l'éolien (dont la Charente-Maritime est déjà très largement pourvue par rapport aux départements voisins), il

semblerait qu'un moratoire de deux ans et la création d'une Commission d'étude sur les énergies dites «vertes» permettraient de différer la mise en œuvre du projet en attendant la réévaluation de l'ensemble de ses impacts sur l'environnement (flore, faune et populations humaines).

Ce point est confirmé par Michel PARENT, Vice Président du Conseil Départemental.

Le Président remercie Serge CARRÈRE pour son intervention et donne la parole à Monsieur Gilles DAVID.

**Gilles DAVID** évoque une réunion à laquelle il a récemment participé sur l'«Extension de la Réserve naturelle Nationale du Marais d'Yves». Cette extension va intégrer au périmètre de la Réserve un certain nombre de nos installations. Gilles a donc posé une question relative aux incidences éventuelles sur la présence, l'accès et l'utilisation des carrelets concernés.

Il lui a été répondu que des commissions allaient être mises en place (seront-nous invités à y participer ?) pour étudier toutes les incidences de cette extension et que rien ne pouvait être dit ni promis actuellement.

Cette opération doit donc être suivie avec vigilance par notre association.

Le Président remercie Gilles DAVID pour son intervention et donne la parole à Madame Leila RENON, Chargée de Mission «Natural 2000».

**Madame RENON** fait un rapide historique, à partir des deux directives européennes (Directive Habitat, Directive Oiseaux) qui fondent l'existence de «Natura 2000».



Sur le département de la Charente-Maritime on compte 44 sites Natura 2000, terrestres, marins ou

mixtes (majoritairement terrestres). Par leur position littorale, les carrelets font partie, pour la plupart, de ces sites qui constituent une maille du plus vaste réseau d'espaces naturels protégés du monde ! Créé par l'Union Européenne en 1992, **l'objectif du réseau Natura 2000 est de préserver les intérêts écologiques (habitats, faune et flore) des territoires tout en permettant leur développement économique, culturel et/ou social** : c'est le principe du **développement durable** ; être en zone Natura 2000 ne rime pas avec une mise sous cloche du territoire assortie de nombreuses interdictions et recommandations ; mais c'est au contraire être conscient des enjeux environnementaux pour mieux penser les projets de développement du territoire.

Chaque zone Natura 2000 est dotée d'un plan de gestion, appelée Document d'objectifs dont l'animation est confiée à une **structure animatrice** (collectivité, association, etc.) qui est donc **l'interlocuteur privilégié pour toute question** relative à cette thématique. **Leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet de la DDTM.**

**Le littoral charentais joue un rôle fondamental pour de nombreuses espèces d'oiseaux grâce à la forte présence de zones humides** : halte migratoire, nidification, site d'hivernage. Pour n'en citer que quelques uns : Phragmite aquatique, Gorgebleue à miroir blanc de Nantes, Butor étoilé, Spatule blanche, etc. D'autre part la diversité des habitats naturels que l'on peut retrouver en bord de l'Estuaire de la Gironde (*falaises, pelouses calcicoles, chênaie verte, estran vaseux, sableux ou rocheux, etc.*), par exemple, est **favorable à tout un cortège d'espèces autres que les oiseaux** : flore patrimoniale, chauves-souris gâtant dans les cavités des falaises ou sous les écorces des vieux chênes, papillons évoluant spécifiquement dans les zones humides, etc.

**Pour s'assurer de la compatibilité des projets et manifestations** avec les intérêts des espèces et habitats dits Natura 2000, il existe depuis 2010 un **dispositif réglementaire (le seul lié au réseau Natura 2000) appelé «Évaluation d'incidences»** qui concerne également les propriétaires de carrelets lors des **demandes, renouvellement ou cession d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public**. Dans ce contexte, un **formulaire pré-rempli**, grâce une vaste étude environnementale financée par le département en 2013-2014, vous est transmis. Vous

n'avez plus qu'à cocher les cases correspondantes au lieu de situation de votre carrelet et renseigner les caractéristiques de vos carrelets. Sachez qu'en cas de difficultés dans cette démarche, **vous pouvez vous faire accompagner gratuitement par la structure animatrice de la zone Natura 2000 concernée** ; cela fait partie de sa mission. Notamment en cas de projets d'aménagement d'un carrelet existant, **n'hésitez pas à venir prendre conseils** (gratuitement également) pour éviter tout impact sur le milieu naturel qui vous accueille. Si vous souhaitez vous engager davantage dans une démarche éco-responsable, vous avez la possibilité en tant qu'usager du site (voir propriétaire de terrains pour d'autres parcelles situées dans la zone Natura 2000) de **signer la Charte Natura 2000** (activité de pêche, gestion des roselières, etc.) afin de **mettre en valeur vos bonnes pratiques**. Pour cela, rapprochez vous de la structure animatrice pour plus de détails sur la procédure.

Le Président remercie Madame RENON pour son intervention et donne la parole aux adhérents qui souhaitent apporter leur contribution ou poser des questions.

### **Questions des adhérents et thèmes abordés :**

Une question est posée par un adhérent à propos de travaux d'aménagement du littoral (digue) qui ont abouti à la réduction de 4 travées de la passerelle d'accès à son ponton et nécessiterait, d'après le devis qui lui a été établi, un investissement de 45 000 € pour rétablir l'accès initial. En réponse à sa question, lecture est à nouveau donnée de la position de la DDTM exposée clairement dans le mail de Denis GATEAU. Madame Marie-Chantal PÉRIER demande qu'un mémo descriptif et chronologique des opérations lui soit transmis.

Une question est posée concernant la pêche à l'anguille en baie d'Yves. Laurent RENAUD rappelle les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche à l'anguille pour les deux bassins Adour-Garonne et Loire-Atlantique.

Une question est posée à Leila RENON concernant la multiplication des ragondins (prédateurs de l'iris Jaune et destructeurs d'aménagements des berges) et l'envahissement par la «Jussie», plante d'origine tropicale importée par l'homme et devenue un fléau pour les cours d'eau. Leila RENON répond

en donnant le détail des dispositifs de la fiche-action «Lutte contre les espèces envahissantes» (exclusivement : pièges pour les ragondins et rats musqués, arrachage mécanique pour la Jussie). Ces dispositifs sont financés à hauteur de 100% par les crédits Natura 2000, sur demande des intéressés (particuliers ou associations) qui peuvent faire exécuter les travaux par des professionnels et se faire rembourser sur facture.

Le Président donne quelques indications pratiques relatives au retrait des plaques «Logo Carrelet» et À 12h15 il prononce la clôture de l'Assemblée Générale et invite l'assistance à partager l'apéritif traditionnel et pour ceux qui ont retenu, à rejoindre ensuite les tables du déjeuner.

A 13h, le repas préparé par Olivier LELONG est servi par son équipe souriante à des convives qui se montrent très satisfaits de cette prestation de qualité./.